

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnement...
A Roubaix...
A Lille...
A Paris...

BUREAUX ET REDACTION :
BOURBAIX : 71, Grande-Rue * TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix...
A Lille...
A Paris...

NOS FEUILLETONS

Vous commencerez prochainement la publication d'un roman très intéressant et très mouvementé.

Le Calvaire d'une Mère

par Jules de Gastyne

LES AMIS DES PAUVRES

C'est un spectacle assez triste, mais très instructif, que de voir à l'œuvre les théoriciens du bonheur social. Ces entrepreneurs de félicité universelle offrent à leur clientèle plus de promesses à longue échéance que de réalités actuelles, et il faudrait aux masses, sur lesquelles ils opèrent, de bien tenaces illusions pour rester longtemps en leur puissance. Lorsqu'ils donnent aux électeurs le bien-être pour but, avec la révolution pour moyen, leur objectif présente un mandat, dont ils se servent, lorsqu'ils l'obtiennent, beaucoup plus pour satisfaire leurs passions que pour servir l'humanité. S'ils détiennent un siège législatif, ils ne rêvent que de faire de la loi un instrument de violence, s'imaginant qu'il suffit à la satisfaction de leurs amis de molester leurs adversaires. S'ils parviennent à s'emparer d'une municipalité, ils apportent dans l'administration de la commune le désordre et la brutalité, plus soucieux de faire valoir leur autorité par des vexations que de améliorer la situation de leurs commettants.

La ville de Bourges est en proie à un Conseil municipal socialiste. Que ce Conseil ait obéré le budget, réparti les charges avec partialité, suggéré au moins des arrêtés ridiculement tyranniques, les électeurs pouvaient s'y attendre et n'ont de reproche à faire qu'à eux-mêmes. Mais on devait croire que l'intérêt, affecté par les candidats à l'égard de ceux qui souffrent, ne se traduirait pas de la part des élus par des mesures hostiles aux malheureux. Est-il un sort plus digne de pitié que celui du travailleur arrivé à la vieillesse sans avoir pu se ménager des ressources, et qui se trouve, au moment où ses forces l'abandonnent, dans l'impossibilité de se suffire ? C'est, pour les socialistes, le thème des grandiloquentes tirades et des promesses répétées. Mais, en attendant la rente toujours différée, les vieillards sans pain et sans famille, espèrent du moins qu'on ne travaillerait pas à rendre leur condition plus malheureuse ; ils comptaient sans la haine brutale et inepte qui inspire toute la politique sectaire.

Le maire de Bourges estime que les vieux, hospitalisés par les petites Soeurs des Pauvres, sont dignes de crever de faim, et s'efforce d'empêcher les aliments d'arriver à leur modeste cuisine. Il vient d'interdire aux Soeurs de paraître sur les marchés publics où elles avaient l'habitude de recueillir quotidiennement quelques provisions. Il punit les vieux de la foi des admirables femmes qui les soignent.

Cet acte d'inhumanité n'appartient pas en propre au maire de Bourges ; il a été résolu par le Conseil municipal, et l'un des conseillers qui a le plus poussé à cette mesure odieuse a su se dégager des liens de la reconnaissance, car son beau-père a fini doucement ses jours chez les petites Soeurs des Pauvres, entouré de soins que le gendre n'a pas pu ou pas voulu lui donner.

Quel sera le sort de cet arrêté manifestement illégal ? Ne doutez pas qu'il soit respecté par l'administration supérieure. Le maire de Bourges fait partie du bloc comme le président du Conseil. La même haine détruit également chez l'un et chez l'autre le sens moral, et M. Combes, qui se prépare à jeter des orphelins dans la rue, se gardera d'empê-

cher M. Loebun de réduire des vieillards à la famine. Les voilà bien, ces amis des pauvres !

INFORMATIONS

L'INTERDICTION DE LA LANGUE BRETONNE DANS LES INSTRUCTIONS RELIGIEUSES

Paris, 30 décembre. — On mande de Brest, à la Presse, que, sur l'ordre du sous-préfet de Châteaulin, la gendarmerie procède à une singulière enquête : des gendarmes, munis d'un questionnaire, se présentent dans les parishes, posent et interrogent les prêtres sur la façon dont sont observés les décrets ministériels ; on leur demande, entre autres choses, s'ils prêchent en breton ou en français dans les églises. La plupart d'entre eux refusent de répondre. Une même enquête aura lieu dans d'autres arrondissements du Finistère.

LA LOI CONTRE LES CONGREGATIONS

Clermont-Ferrand, 30 décembre. — Le Juge d'instruction de Riom vient de rendre une ordonnance renvoyant devant le Tribunal correctionnel, pour infraction à la loi sur les Congrégations, 28 professeurs ou anciens professeurs de l'Institution Sainte-Marie de Riom. Ces 28 professeurs, ayant appartenu à la Congrégation des Pères Maristes, avaient cependant déclaré qu'ils étaient sécularisés depuis 1881, et faisant partie du clergé diocésain ; une dizaine d'avocats sont chargés de la défense des prévenus.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

POURSUITES CONTRE UN JOURNAL

Saint-Flour, 30 décembre. — Le juge d'instruction vient de rendre une ordonnance de non-lieu dans l'information judiciaire ouverte contre le journal la République Libérale, de Saint-Flour, sous l'inculpation d'attaques contre les Caisse d'épargne.

LES INSCRITS MARITIMES

Les Compagnies d'armateurs renouent à leurs pourchasseurs contre les inscrits maritimes gréistes moyennant des concessions qui leur sont faites à elles-mêmes par l'Etat. Le conflit est terminé.

LE FAUTEUIL DES CENTENAIRES

Nous annonçons, ces jours-ci, que M. Wallon, sénateur et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres venait d'entrer dans sa 91^e année.

Il faut croire, dit la République française, que le fauteuil qu'il occupe a le don de conférer à ses titulaires une longévité particulière. Son grand-père, en effet, M. Quémener de Quincy, qu'il remplaça en 1800, était né en 1744, et avait vécu, par conséquent, près de 105 ans.

LES TROUBLES DE MARGUERITE DEVAINT LA COUR D'APPEL DE L'HERAULT

Montpellier, 30 décembre. — L'audience est ouverte à neuf heures quinze. Rien à signaler dans l'interrogatoire du numéro 62, Ben-Saïda, le cœur de panthères, belle figure d'Arabe ; ni dans celui du numéro 63, le frère de Yacoub, et qui, lui aussi, fut terrorisé par le Sultan.

Par contre, l'interrogatoire du numéro 66 est très long et très mouvementé, ses co-accusés se levant à chaque minute et protestant avec force gestes contre ses dénégations.

Il paraît qu'il fut, en réalité, un des principaux meneurs.

Nous autres inculpés interrogés ensuite jusqu'au numéro 75 inclus, se contentent de nier, en dépit de tous les témoignages.

L'audience est levée à 11 heures 35. Montpellier, 30 décembre. — A l'audience de l'après-midi, les interrogatoires ont continué, jusqu'au numéro 103, sans incident ; on finira dans la journée de demain les interrogatoires, pour commencer vendredi les dépositions. L'audience est levée.

AU VENEZUELA

L'Angleterre et l'Allemagne ont fait connaître clairement leurs réclamations. Les insurgés ont repris la campagne contre le président Castro.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

New-York, 30 décembre. — Suivant un télégramme de Guayaquil, on a ressenti hier soir, dans cette ville, une nouvelle secousse de tremblement de terre.

L'ARMÉE DU NEGUS

Odesa, 30 décembre. — Le paquebot Souvarof vient de partir pour Djibouti avec une mission militaire russe qui se rend en Abyssinie dans le but de réorganiser l'armée de Ménélik.

L'ARRIVÉE AU CAP DES GÉNÉRAUX BOTHA ET DELAREY

L. Cap, 30 décembre. — Les généraux Botha et Delarey sont arrivés. Le général Botha est en bien meilleure santé.

CHOSSES & AUTRES

L'engagement. — Vous voyez ce monsieur qui passe ?
— Eh bien ?
— Eh bien, c'est le neveu du propriétaire de la maison qu'habite la belle-sœur d'un des gardiens de la paix qui surveillent les abords de la Conciergerie à l'arrivée des Humbert !

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 décembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. M. Pelletan, sous-préfet d'indisposition, n'assistait pas à la réunion.

Voici le compte-rendu officieux qui a été communiqué à la presse :

LES AFFAIRES DU MAROC

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a donné connaissance à ses collègues des dépêches reçues de nos agents au Maroc jusqu'à ce jour ; nos nationaux n'ont été ni menacés ni inquiétés.

L'ARRESTATION DE M. HUBERT

M. Vallé, garde des Sceaux, a fait savoir, qu'en dehors de la prime de 25,000 fr. promise en vue de la découverte de la retraite de la famille Humbert, une somme de 15,000 francs sera distribuée aux agents espagnols qui ont procédé à l'arrestation.

LA RÉPRESSION DE LA VIEUX CROQUIS

Le Président du Conseil et le Ministre de la Justice ont soumis, au Conseil, les propositions qu'ils se proposent de faire, dans la loi de la Législation d'honneur, à l'occasion de la rentrée des nominations ne paraissant pas à l'Officiel que vers le 5 janvier.

LA RÉPRESSION DU VIEUX CROQUIS AUX BONNES MŒURS

Enfin, le Garde des Sceaux a entrepris le Conseil des mesures qu'il compte prendre pour remédier à l'insuffisance de la répression du fait d'outrage aux bonnes mœurs commis par certaines feuilles illustrées. Des instructions vont être envoyées aux procureurs à l'effet de faire saisir tous les journaux contenant des dessins licencieux exposés dans les kiosques ou aux vitrines des marchands de journaux. Un projet de loi portant modification à la loi de 1898, sera déposé à la rentrée des Chambres. Ce projet transforme, en contravention, la première infraction, et rendra ainsi plus facile la répression presque impossible aujourd'hui. La raison des excès de sévérité de la loi de 1898.

Les tenanciers de kiosques vont être également avisés qu'ils ne doivent plus exposer les journaux sur la première page desquels figurent des dessins ou gravures obscènes.

Le prochain Conseil se réunira le mardi 6 janvier.

LA RÉVOLTE AU MAROC

Le Sultan assiégé dans Fez

Madrid, 30 décembre. — D'après des dépêches particulières, le sultan du Maroc a tenté vainement de s'échapper de Fez ; il a été repoussé.

Madrid, 30 décembre. — Le gouvernement espagnol, pour le moment, limite les préparatifs militaires à ses possessions au Maroc ; mais il voudrait une action collective des puissances signataires de la convention de 1890, pour défendre les vies et les propriétés des Européens et des protégés consulaires et même pour maintenir l'autorité du sultan.

Madrid, 30 décembre. — Les préparatifs de la marine se limitent à l'envoi à Fez de six vieux croiseurs. L'Espagne a reçu de préparer une dizaine de navires, dont trois croiseurs seulement pourraient être armés avant le 15 janvier.

Les Bourses de Madrid et de Barcelone sont très impressionnées par les nouvelles du Maroc et la perspective des dépenses. Tous les fonds et les valeurs sont en baisse ; le change a haussé d'un point.

Madrid, 30 décembre. — Les événements du Maroc ne paraissent pas devoir jusqu'à présent susciter de complications internationales. L'Espagne a reçu l'assurance que l'Angleterre et la France ne veulent pas brusquer les choses et entendent maintenir le statu quo, même si le sultan actuel venait à être détrôné au profit du prétendant.

Madrid, 30 décembre. — On mande de Tanger : « Les rebelles ont coupé l'aqueduc, privant ainsi la ville d'eau. Si les Kabyles du sud ne vont pas à son secours, la ville se rendra avant trois jours.

Le bruit court que le prétendant est à vingt milles de Fez. Il est douteux qu'il se hasarde à attaquer la ville, en raison du peu de vivres dont il dispose. »

L'attitude de la France

Paris, 30 décembre. — Les événements du Maroc ont éveillés dans le monde politique une sollicitude inquiète et l'on rappelle, avec une opportunité indiscutable, le discours dans lequel un ministre anglais, lord Salisbury, déclarait un jour que la question marocaine serait plus dangereuse pour la paix européenne que la question d'Égypte. Or, cette question paraît virtuellement ouverte. Mais, quand l'Espagne et l'Angleterre, ne roulant pas se laisser surprendre par les événements, dépêchent immédiatement des croiseurs sur la côte marocaine, notre gouvernement, suivant une tradition qui lui est devenue coutumière, se croise les bras et attend. Au Conseil des ministres de ce matin, M. Delcassé s'est contenté d'annoncer que, pour le moment, nos nationaux au Maroc n'étaient pas molestés. Il semble ignorer vraiment que le mouvement anti-chrétiens, qui vient d'éclater est plus dangereux pour les Français d'Algérie que pour qui ce soit. Aussi n'est-il pas autrement étonnant, devant une pareille attitude qu'on tente d'accréditer en Angleterre, comme le signalent les journaux londoniens d'aujourd'hui, le bruit, d'ailleurs absurde, que la France soutient les rebelles. Quoi qu'il en soit, l'insurrection qui

vient d'éclater, mérite de fixer l'attention des puissances et d'être suivie pas à pas, en raison de la complexité même des intérêts qui y sont attachés.

L'AFFAIRE HUBERT

L'INSTRUCTION

Étranges affirmations de Romain Daurignac et de Mme Thérèse Humbert

Paris, 30 décembre. — Après avoir fait subir, hier, aux membres de la célèbre famille, l'interrogatoire d'identité, MM. Leydet et André, les magistrats instructeurs, sont allés rendre compte au Procureur général de ce qui s'était passé dans leur cabinet. Les prévenus, en effet, ne s'étaient pas contentés de répondre aux questions de pure forme qui leur étaient posées. Ils avaient protesté violemment contre les griefs qui pesaient contre eux.

Comme M. Leydet l'inculpait de faux, usage de faux et escroquerie, Romain Daurignac se mit à sourire. « Elles tomberont toutes seules, ces accusations, s'écria-t-il ; l'héritage existe, je vous l'affirme ; vous verrez les millions et les Crawford et alors vous



Marie Daurignac, Eve et Thérèse Humbert dans la prison des femmes à Madrid

nous ferez des excuses, vous vous morderez les pouces d'avoir persécuté d'honnêtes gens comme nous.

— C'est la grâce que je vous souhaite, répliqua le juge sur un ton jovial. Mais en attendant l'arrivée des Crawford, il faut choisir un avocat. Avez-vous déjà désigné un défenseur ?

— Non, je ne suis pas encore fixé ; nous verrons plus tard.

Devant M. André, Romain Daurignac conserva la même attitude. Quand le magistrat lui fit connaître l'inculpation d'escroquerie relevée contre lui, au sujet de la Rente viagère, le frère de Mme Humbert déclara qu'il ne croyait pas avoir commis le moindre délit.

Mme Thérèse Humbert se montra dédaigneuse, presque arrogante, et fit des déclarations analogues à celles de son frère Romain. — Vous verrez, dit-elle ; je vous donnerai l'adresse des frères Crawford ; et ils viendront ici, dans votre cabinet, affirmer que je n'ai pas menti. Quant aux millions, ils viendront au moment voulu ; je sais où ils sont, mais je ne peux pas vous le dire encore ; je vous raconterai cela plus tard. Avec tous ces millions, je paierai largement tous mes créanciers, et, après, vous ne pourrez plus me poursuivre. Or, mal agit à mon égard ; on m'a trop brusquée ; cela ne fait rien ; vous verrez que tout s'arrangera, et sans avocat, je saurai me défendre moi-même, et défendre mon mari. Seulement, ça fera peut-être du potin, et ceux qui m'ont persécutés n'auront pas lieu de s'en féliciter.

Devant M. André, Thérèse Humbert se refusait de désigner un avocat.

L'attitude de Frédéric Humbert fut la même que celle de sa femme ; il se contenta de dire, il ne voulait pas lui non plus, de défenseur.

Maria Daurignac et son frère Emile, interrogés les derniers, protestèrent de leur innocence. L'instruction ne commencera, dit-on, que lundi prochain.

A qui la prime ?

La journée de lundi, déjà fertile en émotions variées, a réservé une surprise à M. André.

M. R... le dentiste de Mme d'Alava, est, en effet, présenté dans l'après-midi au Palais et a vivement insisté pour communiquer avec le magistrat instructeur.

Mis en présence de M. André, il lui a fait part de son intention de réclamer la prime de 25,000 fr. promise à qui découvrirait ou mettrait la police sur la trace des Humbert.

— C'est grâce à moi, dit M. R..., qu'ils ont été arrêtés, ma plainte contre Mme d'Alava a amené son arrestation. Dans ses bagages on a découvert les lettres de Romain qui lui étaient parvenues de Madrid.

C'est après cette découverte qu'on a fouillé cette ville. C'est par conséquent à moi que revient la prime.

Cette demande a été classée par M. André, qui l'examina au même titre que les autres, car M. R... n'est pas le seul qui prétende aux 25,000 fr. du Ministère de l'Intérieur.

Il convient de dire en terminant, que, jusqu'à présent, c'est l'agent espagnol Caro, qui tient la corde.

La première nuit

Paris, 30 décembre. — Les prisonniers n'ont pas trouvé à la Conciergerie le confort de la prison de Madrid, laquelle ressemble plutôt, pour les Humbert du moins, à une pension de famille. Tous étaient, hier soir, très fatigués. Mme Humbert était particulièrement nerveuse et agitée ; c'est à peine

si elle a touché à son dîner ; elle a passé une très mauvaise nuit. Frédéric a paru dormir d'un sommeil assez paisible. Toute la nuit, des gardiens ont, par les judas, surveillé leurs prisonniers, afin de prévenir toute tentative de suicide.

Ce matin, Emile Daurignac était très confiant et affirmait à son gardien qu'il serait certainement remis en liberté, avant peu de jours. Romain Daurignac était très gai. Quand le gardien lui apporta son déjeuner, il lui demanda, d'un air gossueilleux :

— Si pendant six jours, j'étais bien sage, pourrais-je obtenir la faveur d'une sortie en ville par semaine.

Sans s'émouvoir, le gardien lui répliqua sur le même ton :

— Mais, naturellement, vous n'avez qu'à demander la permission au juge d'instruction.

Quant à Frédéric et Thérèse Humbert, après leur premier déjeuner, ils restèrent assis, avec un air d'accablement qui dénote combien la solitude leur pèse déjà.

Au service anthropométrique

Paris, 30 décembre. — Mais bientôt, ils furent troublés dans leur recueillement par les gardiens, qui venaient les chercher pour les conduire dans l'atelier de M. Bertillon, où toute la famille a été mesurée et photographiée. Frédéric Humbert et Emile Daurignac se sont docilement prêtés à l'opération, sans former aucune protestation. Marie Daurignac a une minute de révolte, mais elle s'est vite résignée et s'est placée dans les attitudes qui lui étaient demandées.

Beaucoup plus difficile a été l'opération, quand vint le tour de la grande Thérèse.

« Vous procédés sont inutiles et vexatoires, s'écria-t-elle avec véhémence. C'est une infamie que vous me faites subir. »

Il a fallu néanmoins qu'elle finisse par céder et ses portraits ont été particulièrement réussis. Romain a fait entendre également des protestations indignées, mais il a fini par prendre la chose du bon côté et, pendant toute l'opération, il n'a cessé de bavarder. Comme pour tous les autres prévenus, les

FEUILLETON DU 1^{er} JANVIER 1903 N° 112

LA CHARMEUSE D'ENFANTS

PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE
LES TRAGÉDIES DE L'AMOUR
XVII

Dernières angloises. — (Suite)

Horace, blême, avait les lèvres anglautes sous la morsure de ses dents.

— Mademoiselle, reprit Gaston, estimez-vous que je jour est venu où vous pourriez me rendre infiniment heureux en consentant à prendre mon nom, le nom que je vous offre, tendant, je vous assure... tremblant de tout mon cœur... que je voudrais vous offrir à genoux ?

Horace eut le courage de dire :

— Alors, Colette, Colette ?

Elle ne voyait plus.

Elle n'entendait plus.

C'était, tout cela, une sorte de cauchemar terrible où elle passait, elle, si douce, elle, toute de bon, et de tendresse, et de charme, et de pardon, jouant un rôle néfaste.

— Colette, est-ce vrai ?

Même silence. Mêmes supplications.

— Colette... il ment, n'est-ce pas ? Colette, il se

trompe... Vous ne lui avez rien promis... vous ne lui avez rien laissé espérer ?

Elle se tait.

Lui, Gaston, voit bien tout ce qui se passe dans ces deux cœurs.

Il sait combien s'aiment Villefort et Colette. Il assiste à leurs souffrances, et cela doit être atroce.

Mais lui-même souffre autant qu'eux, d'une torture plus terrible encore, celle de n'être pas aimé.

Et cela le rend insensible aux autres.

Et il s'obstine, immuable, dans le mal qu'il fait.

— Mademoiselle, dit-il, si vous hésitez à répondre, votre silence me ferait croire à quelque regret... Et, parlant à mots couverts :

— Vous rappelez-vous ce qui a été dit ?

— Oui.

— Ce qui a été promis ?

— Je me souviens.

— Dès lors, votre réponse...

— Vous la connaissez... voici ma main !

Et elle tendit sa main, glacieuse, agitée de frissons. Gaston prit cette main.

Il y posa les lèvres, respectueusement.

Le cœur écoulaient cela, presque sans comprendre. Elle se donnait ainsi devant lui ? Elle disait d'elle-même... Et c'était un raffinement complet de cruauté et d'ingratitude.

Il ne trouva rien à leur dire. Il était anéanti.

Gaston murmura :

— Mademoiselle, j'étais bien sûr que vous vous souviendriez de votre promesse, et pourtant, vous m'avez, malgré tout, malgré cette contrainte, j'étais sûr, j'avais peur qu'un dernier moment quelconque infirmité étrange ne pesât sur votre volonté. Je suis bien heureux, infiniment heureux, mademoiselle, je vous jure !

Elle ne lui répondit rien.

Elle avait les yeux fermés pour ne plus rien voir de ces deux émotions terribles chez Gaston, chez Horace, trop de bonheur chez l'un, un trop grand désespoir chez l'autre.

Lorsque Girodias parut vouloir se retirer, Colette en éprouva un soulagement immense.

Elle ne respirait plus.

Elle redoutait de la part de Villefort un éclat de sa colère, un outrage terrible peut-être et irréparable.

Elle se trompait.

Pour si troublé qu'il fût, Villefort ne laissa pas échapper un mot à l'adresse de Girodias.

Il n'avait pas le droit.

Cet homme avait le bonheur d'être aimé de Colette... Que pouvait-il y faire, lui, Horace ?

— Aimé de Colette !

— Était-ce bien vrai ? Était-ce possible ?

Et une voix lui disait au fond de l'âme :

— Non, ce n'est pas possible... Regardez-la donc !

Vois donc ce visage décomposé, ces larmes prêtes à jaillir... ces lèvres qui sont prêtes à s'ouvrir pour les sanglots... Est-ce que tout cela trahit l'amour ? Est-ce que tout cela ne trahit pas, au contraire, l'acquiescement, le mystère d'un secret meurtrier ?

Gaston disparut, quand Colette elle-même veut partir, il s'y oppose.

— Colette, vous allez me dire la vérité...

— Ne savez-vous pas maintenant tout ce que vous voulez connaître ?

— Non, car je suis persuadé, au contraire, que vous venez de mentir.

— Monsieur de Villefort, vous m'offensez.

— Oui, dit-il avec rage, vous m'offensez. Tout à l'heure, je vous regardais, je ne vous perdais pas de vue... eh bien, à plusieurs reprises, j'ai cru que vous alliez pleurer...

— Les larmes versées ne sont pas toujours des larmes de douleur.

— Larmes de joie, alors ?

— Peut-être.

— Vous mentez, vous dis-je, vous mentez ! Osez donc me répéter que vous l'aimez, cet homme ?

— Je l'aime !

Il eut un geste fou de ses deux poings à son front. Ses ongles le déchirèrent en un mouvement de colère et le sang jaillit.

— Où l'avez-vous donc rencontré, pour l'aimer d'un si profond amour ? Vous a-t-elle fait des rendez-vous ? Où se donnaient-ils ? Alors vous me trompez ? Vous trompiez ma mère ? Vous trompiez tout le monde ?

— Oui, je vous trompais.

— Répondez, ces rendez-vous ? Ces rendez-vous ?

— Je n'ai rien à vous dire.

— Ah ! Colette, Colette, que vous me faites de peine !

Et brusquement, dans une détente de tous ses nerfs, il tomba sur un canapé, se cacha la tête dans les mains et éclata en sanglots.

La jeune fille fut bouleversée.

Elle était préparée à sa colère, à ses reproches, aux cruautés.

Mais elle n'avait pas prévu ces larmes...

Et en écoutant ces sanglots profonds, ces sanglots d'enfant qu'ont parfois les hommes, tout son courage s'évanouit, elle sentit se fondre toute son énergie. Ses yeux se mouillèrent.

Instinctivement, elle fit un pas vers lui.

Elle lui tendait les bras.

Un cri montait à ses lèvres :

— Mais je t'aime ! mais je t'aime !

Elle s'approchait doucement de lui.

Montreusement, il ne relevait pas les yeux, ne la voyait pas.

Elle le touchait presque.

Elle se penchait vers cette tête chérie qui l'attirait, vers cette douleur qui était son œuvre à elle, et qu'un mot pouvait si aisément changer en une joie folle.

Sur ce front qu'elle entrevoyait déchiré par les ongles, en un geste de jalouse fureur, elle était tentée de mettre un baiser chaste.

Une porte qui s'ouvrit, un peu de bruit qu'elle entendit derrière elle la fit se redresser, mit fin à l'enchantement.

Elle se retourna.

C'était le marquis de Vivres.

M. de Villefort ne l'entendit point et continua de pleurer.

— Où j'étais, dit-il, l'interrogé par le marquis.

Colette joignit les mains en un geste de supplication muette.

Le vieillard appuya sa main sur le front de son neveu, l'obligea ainsi à relever la tête, à lui montrer son visage bouleversé par cette crise et tout trompé par ses larmes.

Il reconut son oncle.

Sa douleur devint plus navrante. Les pleurs redoublèrent et il eut un geste enfantin, comme pour se cacher contre le vieillard.

Décontenané, le marquis tâchait de dissimuler son émotion sous une apparente brusquerie.

— Eh bien, quoi ? Eh bien, quoi ?

Horace désigna Colette d'un signe de tête.

— Demandez-lui... elle vous dira tout...

— Qu'avez-vous à m'apprendre, Colette ?

Elle se tait.

Elle n'osait dire la vérité à cet homme qui avait son secret.

(A suivre).

JULES MARY.